

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 43 – France** ***Intervention belge***1 May 2023 |

Président(e),

La Belgique félicite la France pour les progrès observés en matière de mise en œuvre des recommandations émises lors du dernier examen périodique, notamment en ce qui concerne le droit au logement. Nous saluons en outre les mesures visant à permettre aux personnes transgenres d’obtenir plus facilement la reconnaissance de leur genre à l’état civil.

Afin de progresser d’avantage en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne les droits des femmes et le droit de réunion pacifique, la Belgique recommande à la France de:

**R1.** Adapter la définition du viol dans la législation nationale afin qu’elle soit ancrée autour de l’absence de consentement libre et éclairé.

**R2.** Veiller à ce que toutes les mesures qui restreignent les droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique soient absolument nécessaires et proportionnées aux impératifs de protection d’un objectif légitime prévus par le droit international relatif aux droits humains.

**R3.** Dresser un bilan précis de l’état de la scolarisation des enfants éloignés de l’école ou en situation défavorisée, et coordonner les actions de l’ensemble des intervenants afin d’y apporter des solutions adaptées.

Merci, Président(e).